

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf,
Le dix-huit décembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, BEAUREPAIRE, LE PAPE, DONNE, DESSAUVAGES, LOILLIEUX, DAGUIZE, GUGLIELMI, DEUX, CHESNEAU, SAILLANT, POUSSET, ALLANIC, BOUYER, JARDIN, PRUKOP, CAZIN, BELLIOU, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER, LE VACON.

Date de convocation

12 décembre 2019

A l'exception de : Madame RUSSELL, Monsieur SIMON, Monsieur DUBOIS, Madame HUCHET et Madame FRAUX.

Monsieur GILLET a donné pouvoir à Monsieur GUGLIELMI.
Madame LEVESQUE a donné pouvoir à Madame LE PAPE.
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Madame CHUPIN a donné pouvoir à Madame MARTIN.
Monsieur CORNETI a donné pouvoir à Monsieur TRICHET.

*Date du
Conseil Municipal*

18 DECEMBRE 2019

Formant la majorité des membres en exercice.

*Nombre de
conseillers*

En exercice 33

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame PRUKOP est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Présents ---- 23

8/ EXERCICE 2020 – BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE QUAI DES ARTS – ADOPTION

Votants ---- 28

RAPPORTEUR : Monsieur POUSSET, conseiller municipal délégué

EXPOSE :

Les orientations budgétaires ont été présentées lors du Conseil Municipal du 13 novembre 2019.

Il convient d'adopter le budget primitif 2020 du budget principal et du budget annexe Quai des Arts.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Ils s'équilibrent de la façon suivante :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR

Le budget principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
OPERATIONS REELLES					
Gestion des Services					
chap. 011	Charges à caractère général	3 572 982,00	chap. 013	Atténuations de charges	140 000,00
chap. 012	Charges de personnel, frais assimilés	10 220 000,00	chap. 70	Produits services	1 108 950,00
chap. 014	Atténuations de produits	606 401,00	chap. 73	Impôts et taxes	18 577 367,00
chap. 65	Autres charges de gestion courante	1 021 087,00	chap. 74	Dotations et participations	1 953 441,00
chap. 66	Charges financières	290 000,00	chap. 75	Autres produits de gestion courante	154 690,00
chap. 67	Charges exceptionnelles	952 460,00	chap. 77	Produits exceptionnelles	15 000,00
chap. 022	Dépenses imprévues	5 000,00			
	Total Dépenses réelles	16 667 930,00		Total Recettes réelles	21 949 448,00
OPERATIONS D'ORDRE					
chap. 042	Transferts entre sections	1 681 200,00	chap. 042	Transferts entre sections	207 500,00
chap. 023	Virement à la section d'investissement	3 807 818,00			
	Total Dépenses d'ordre	5 489 018,00		Total Recettes d'ordre	207 500,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		22 156 948,00	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		22 156 948,00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
OPERATIONS REELLES					
chap. 20	Immobilisations incorporelles	621 212,00	chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	1 450 000,00
chap. 204	Subventions d'équipement versées	242 000,00	chap. 13	Subventions d'investissement reçues	1 201 000,00
chap. 21	Immobilisations corporelles	8 628 264,00	chap. 024	Cessions d'immobilisations	3 838 194,00
chap. 23	Immobilisations en cours	525 000,00	chap. 23	Immobilisations en cours	300 000,00
chap. 020	Dépenses imprévues	661 236,00			
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	4 393 000,00	Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	3 000 000,00
	Total Dépenses réelles	15 070 712,00		Total Recettes réelles	9 789 194,00
OPERATIONS D'ORDRE					
chap. 040	Transferts entre sections	207 500,00	chap. 040	Transferts entre sections	1 681 200,00
			chap. 021	Virement de la section de fonctionnement	3 807 818,00
	Total Dépenses d'ordre	207 500,00		Total Recettes d'ordre	5 489 018,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		15 278 212,00	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		15 278 212,00

Le budget annexe Quai des Arts :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
OPERATIONS REELLES					
Gestion des Services					
chap. 011	Charges à caractère général	348 165,00	chap. 70	Produits des services et du domaine	181 100,00
chap. 012	Charges de personnel, frais assimilés	290 230,00	chap. 74	Dotations et participations	516 880,00
chap. 65	Autres charges de gestion courante	10,00	chap. 75	Autres produits de gestion courante	34 000,00
chap. 022	Dépenses imprévues	700,00	chap. 77	Produits exceptionnels	1 500,00
	Total Dépenses réelles	639 105,00		Total Recettes réelles	733 480,00
OPERATIONS D'ORDRE					
chap. 042	Transfert entre sections	141 500,00	chap. 042	Transfert entre sections	47 125,00
	Total Dépenses d'ordre	141 500,00		Total Recettes d'ordre	47 125,00
TOTAL SECTION		780 605,00	TOTAL SECTION		780 605,00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
OPERATIONS REELLES					
chap. 20	Immobilisations incorporelles	0,00	chap. 13	Subventions d'investissement reçues	
chap. 21	Immobilisations corporelles	89 224,00			
chap. 23	Immobilisations en cours	5 151,00			
	Total Dépenses réelles	94 375,00		Total Recettes réelles	0,00
OPERATIONS D'ORDRE					
chap. 040	Transfert entre sections	47 125,00	chap. 040	Transfert entre sections	141 500,00
	Total dépenses d'ordre	47 125,00		Total Recettes d'ordre	141 500,00
TOTAL SECTION		141 500,00	TOTAL SECTION		141 500,00

Le budget primitif est détaillé dans une note de présentation jointe en annexe de la présente délibération.

DELIBERATION :

- ⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,
- ⇒ Vu le rapport d'orientations budgétaires présenté et débattu lors du Conseil Municipal du 13 novembre 2019,
- ⇒ Vu l'avis de la Commission finances en date du 11 décembre 2019,
- ⇒ Considérant le projet de budget primitif 2020 soumis à l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal,

- Adopte le budget principal et le budget annexe Quai des Arts pour l'exercice 2020, section par section, sans vote formel sur chacun des chapitres.

Pour le budget principal :

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 22 156 948 € : approbation par 22 votes pour et 6 abstentions (Monsieur BELLIOU, Monsieur LE VACON, Monsieur ROBIN, Monsieur TRICHET, Madame BERTHELIER et Monsieur CORNETI).
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 15 278 212 € : approbation par 22 votes pour et 6 abstentions (Monsieur BELLIOU, Monsieur LE VACON, Monsieur ROBIN, Monsieur TRICHET, Madame BERTHELIER et Monsieur CORNETI).

Pour le budget annexe Quai des Arts :

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 780 605 € : approbation à l'unanimité.
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 141 500 € : approbation par 26 votes pour et 2 contre (Monsieur BELLIOU et Monsieur LE VACON).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.